

MESSAGE IMPORTANT

[Version imprimable]

Le jeudi 21 mai 2009

Visitez le site Web

QUAND LES PROFS

- édition courriel
- édition imprimée

SPECS-CSN

475, rue du Cégep
Pavillon 2, local 54-180
Sherbrooke (Québec)
J1E 4K1
819 564-6350 #330

Télécopieur :
819 562-6030

À tout le personnel enseignant

Le lundi 18 mai dernier, la direction du Cégep de Sherbrooke a fait une offre au SPECS-CSN portant sur la plage commune libre. **La direction s'engage à suspendre la mise en place de la plage commune libre pour l'automne 2009** et à créer un comité paritaire où il sera discuté de la nécessité de la plage commune libre, de ses modalités d'utilisation et de son emplacement dans la grille horaire. Bref de revoir l'ensemble de cette question. La direction s'engage également à mettre en application les propositions portant sur la confection des horaires, dès l'automne 2009, lesquelles ont été présentées à la dernière assemblée générale.

En contrepartie, **les membres du SPECS-CSN doivent cesser pendant la période de négociation leur non-participation aux activités pour lesquelles ils ne sont pas libérés, incluant le déjeuner de la rentrée.**

Après réflexion, **le bureau exécutif du SPECS-CSN recommande aux membres d'accepter l'offre de la direction et de cesser la non-participation** si les membres du SPECS-CSN acceptent l'entente soumise, laquelle est accessible en **cliquant ici**. Si la négociation ne s'avère pas concluante au cours de l'automne 2009, le SPECS-CSN pourrait rediscuter et recommencer la non-participation.

Toutefois, comme l'appel à la non-participation a été adopté par l'assemblée générale, nous croyons qu'il est important de donner la chance aux membres de s'exprimer sur l'offre de la direction et sur notre recommandation, si ceux-ci le jugent opportun. Il serait donc possible de tenir une **assemblée générale extraordinaire le 4 juin 2009**, de 10 h à 12 h, portant sur ce sujet. **Une assemblée extraordinaire aura lieu si au moins cinq (5) membres nous en font la**

demande écrite d'ici le mardi 26 mai 2009, à 9 h, tel que stipulé dans les statuts et règlements du SPECS-CSN.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous donner vos commentaires sur ce dossier même si vous ne désirez pas la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

P.-S. : L'exécutif vous rappelle que peu importe la décision que prendront les membres, la participation à la demi-journée pédagogique et aux réunions départementales est obligatoire et fait partie des tâches qui s'inscrivent dans le volet 1 (article 8-4.01, volet 1 de la convention)

ENTENTE INTERVENUE ENTRE

LE CÉGEP DE SHERBROOKE

ci-après appelé « le Cégep »

ET

LE SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DU CÉGEP DE SHERBROOKE - CSN

ci-après appelé « le Syndicat »

CONSIDÉRANT que les nombreuses rencontres entre les parties n'ont pas donné de résultats satisfaisants concernant certains éléments de la plage horaire élargie;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de ramener un climat plus propice à la reprise des discussions et à l'identification de solutions;

CONSIDÉRANT une augmentation plus importante que prévu du nombre d'étudiants inscrits pour l'automne 2009.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

- Que les principes suivants seront pris en considération lors de la confection des horaires des enseignants pour l'automne 2009 :

Sauf exception

- l'enseignant qui commence ses cours à 8 h 30 n'aura pas de cours se terminant à 18 h 30 cette même journée;
- l'enseignant qui termine ses cours à 18 h 30 n'aura pas de cours du soir;
- l'enseignant termine, au plus, une seule fois dans la semaine ses cours à 18 h 30.

Par ailleurs, le Cégep répond actuellement de façon positive à un grand nombre de demandes d'exceptions à l'horaire en lien avec des besoins de conciliation travail-famille. Nous proposons de maintenir le même niveau de réponses positives, pourvu que le nombre de demandes d'exceptions n'augmente pas de façon notable. Par exemple, de nombreuses demandes sont à l'effet de ne pas avoir de cours après 16 h 30. Le Cégep s'engagerait de plus, lorsqu'une demande ne pourrait être réalisée, à en aviser l'enseignant concerné au moins quatre semaines avant le début des cours. À la demande d'une des parties, une rencontre serait tenue pour examiner les motifs des cas d'exceptions.

- Qu'il n'y aura pas de plage commune libre à l'automne 2009, mais que ce dossier fera l'objet de discussions au cours de l'automne prochain selon les modalités à convenir entre les parties.
- Que malgré ce qui a pu être perçu lors de la consultation concernant certains éléments de la plage horaire élargie, la direction réaffirme ses intentions de tenir compte, lors de ses consultations, des éléments apportés par le personnel, la communauté étudiante et les différentes instances, et ce, dans un objectif de collaboration, de participation et d'écoute.
- Que les différents moyens de pression mis en application par les membres du syndicat seront cessés dès l'acceptation de la présente entente par les membres du syndicat, et ce, au plus tard le 5 juin 2009.

En foi de quoi, les parties ont signé ce 21 jour du mois de mai 2009.

Le Cégep de Sherbrooke

Le Syndicat du personnel enseignant
du Cégep de Sherbrooke - CSN